

LIEU ET CALENDRIER

La formation est organisée à Charleroi dans les locaux de l'Université Ouverte :

Boulevard Solvay, 31, 6000 Charleroi

Les cours sont dispensés les vendredis de 9h à 16h30.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 1.200 euros.

CONDITION D'ADMISSION

Les candidat.e.s doivent être titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur de type court.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidat.e.s sont invité.e.s à remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site de l'Université Ouverte : www.uo-fwb.be ou sur demande du bulletin d'inscription à Mme Laurence Dubuisson.

Afin de garantir la qualité de la formation, seul.e.s 30 participant.e.s seront accepté.e.s.

EN SAVOIR PLUS

Christian REZETTE,
Responsable du programme
rezette.christian@uo-fwb.be
Tél : 071/65.48.66

Laurence DUBUISSON,
Assistante administrative
dubuisson.laurence@uo-fwb.be
Tél : 071/65.48.64

QUI SOMMES-NOUS

L'Université Ouverte (U.O.) est une structure collective d'enseignement supérieur dédiée aux activités de formation continue (en abrégé SCES).

En tant que plateforme, nous collaborons avec les établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles et promotion sociale), le Forem et l'Ifapme pour organiser et accueillir des formations supérieures de proximité qui répondent aux besoins socio-économiques de la zone de Charleroi Métropole.

Nous développons aussi d'autres activités : activités d'études, organisation de conférences et de colloques, etc.

Ces activités contribuent également au développement d'une culture de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie. Cette dimension est essentielle au développement régional et au progrès, tant individuel que collectif.

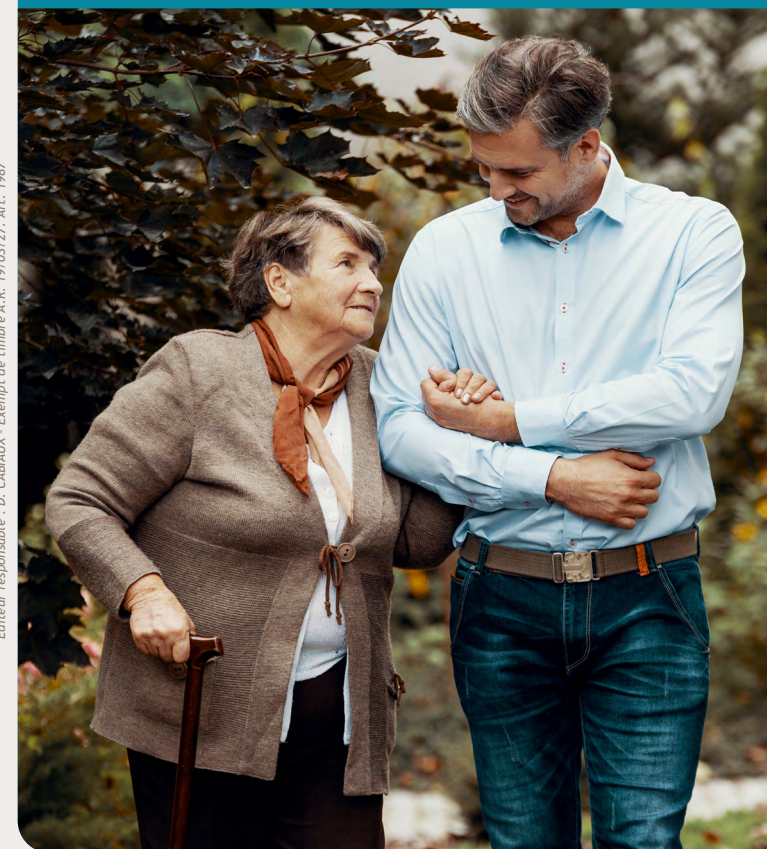
Dans son rôle d'incubateur, l'Université Ouverte accompagne un projet de formation depuis l'idée innovante, répondant à un besoin identifié, jusqu'à sa concrétisation. En plus d'un soutien logistique et de la mise à disposition de personnel, elle propose ses compétences dans les processus d'évaluation et d'amélioration des programmes.

Université Ouverte
de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ASBL)
Boulevard Solvay, 31, 6000 Charleroi
www.uo-fwb.be



Devenez
Directeur.ice d'établissement
d'hébergement et d'accueil
des aînés

D'octobre 2023
à mars 2025



Editeur responsable : D. CABIAUX - Exempt de timbre A.R. 19/03/27, Art. 1987



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation entend :

- Permettre aux participants de parfaire leur formation et ainsi répondre au mieux aux besoins des personnes âgées.
- Offrir une éventuelle promotion interne aux personnes actives dans le domaine des services collectifs à l'intention des personnes âgées, notamment :
 - les maisons de repos
 - les maisons de repos et de soins
 - les centres de jour et de soins de jour
 - les résidences-services
 - les services de coordination de soins à domicile
 - les centres de court séjour
 - tout service collectif offert aux personnes âgées
- Permettre aux jeunes diplômés d'avoir accès aux examens de recrutement de directeur.trice d'établissement d'hébergement et d'accueil des aînés dans les institutions publiques et privées.

Ce cursus répond aux exigences du décret de la Région Wallonne relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 octobre 2009 portant exécution de ce décret complété par l'arrêté ministériel du 22 juin 2010.

PROGRAMME



A. **Législation** (72 h)

B. **Financement** (48 h)

C. **Comptabilité** (51 h)

D. **Gestion des ressources humaines** (48 h)

E. **Programme qualité** (27 h)

F. **Stage et visites didactiques** (50 h)

G. **Thèmes spécifiques** (8 h)

Retrouvez le détail du programme sur le site
www.uo-fwb.be



ATOUTS DU PROGRAMME

Le programme donne accès aux congés-éducation.

La formation propose une démarche pédagogique centrée sur l'acquisition d'aptitudes transférables dans la pratique. A cette fin, la formation est assurée par des intervenants de qualité qui combinent des compétences académiques et des expériences de terrain dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement pour personnes âgées afin de donner à l'ensemble des thématiques une approche dynamique et vivante.

Les cours sont assurés par des formateurs experts qui répondent à l'arrêté ministériel du 22 juin 2010 déterminant les expériences utiles et titres requis pour assurer la formation des directeurs des établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées.

De plus, un Comité d'accompagnement veille au déroulement de la formation et se compose de personnes choisies pour leurs compétences, leur expérience et leur participation active dans le domaine de la gérontologie sociale et de la gériatrie.

**Le programme donne accès
aux congés-éducation**



L'évaluation finale porte sur l'ensemble des thèmes traités dans la formation. Elle comporte des épreuves écrites et orales et la remise de travaux personnels.

Un certificat est délivré aux participants ayant réussi l'ensemble des épreuves.

La présence aux cours est obligatoire pour l'obtention du certificat.